

# APPEL À PROPOSITIONS KIX

Connaissances et innovations pour réaliser l'égalité des genres et  
l'inclusion sociale à l'école



Canada 



# TABLES DES MATIÈRES

Introduction .....	1
Défis de l'égalité des genres et de l'inclusion sociale à l'école .....	1
Types de subventions, portée et durée du financement .....	5
Critères d'admissibilité : Généraux et particuliers aux types de subventions .....	6
Attentes à l'égard des projets .....	7
Détails de la soumission de la proposition .....	9
Critères d'évaluation des propositions .....	12
Processus de soumission et d'examen .....	14
Demandes de renseignements .....	15
Chronologie des appels .....	15
Considérations supplémentaires .....	16
Annexe A: liste des pays admissibles - pays partenaires du gpe .....	18
Annexe b: Intégration de l'égalité des genres, de l'équité et de l'inclusion dans les propositions et les projets de recherche .....	19

## INTRODUCTION

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) sollicitent des propositions de projets de recherche appliquée visant à produire et à mobiliser des données probantes à l'appui de la contextualisation et de la mise à l'échelle de l'impact d'approches novatrices visant à renforcer l'éducation sensible au genre et socialement inclusive, et les expériences scolaires sécuritaires pour tous les enfants, en particulier ceux qui font face à plusieurs formes d'inégalités entre les genres et de marginalisation, dans les pays partenaires du GPE.

Le Programme Partage de connaissances et d'innovations du Partenariat mondial pour l'éducation (KIX) est une initiative conjointe du GPE et du CRDI. Le KIX aide les pays à disposer et à utiliser les données probantes et l'innovation dont ils ont besoin pour accélérer l'accès, les résultats d'apprentissage et l'égalité des genres grâce à des systèmes éducatifs équitables, inclusifs et résilients adaptés au 21<sup>e</sup> siècle. Il y parvient en facilitant le partage direct des connaissances entre les pays partenaires du GPE par le biais de quatre pôles régionaux, tout en finançant la recherche appliquée sur leurs priorités. Le KIX fait partie de la stratégie du GPE visant à soutenir un changement transformateur pour l'éducation dans les pays à faible revenu.

Les objectifs de cet appel sont les suivants :

- Produire des données probantes sur la façon de mettre à l'échelle l'impact des approches innovantes pour relever les défis de l'égalité des genres et de l'inclusion sociale à l'école.
- Renforcer les capacités des parties prenantes concernées à utiliser ces connaissances et ces innovations.
- Mobiliser les données probantes développées pour améliorer les politiques et les pratiques dans les systèmes éducatifs.

La date limite de soumission des propositions est le 28 août 2023, à 23 h 59 (HAE).

## DÉFIS DE L'ÉGALITÉ DES GENRES ET DE L'INCLUSION SOCIALE À L'ÉCOLE

Au cours des dernières décennies, les possibilités pour tous les enfants de réaliser leur droit à l'éducation se sont considérablement améliorées. Les pays ont affirmé leur engagement à faire en sorte que les personnes les plus marginalisées, y compris les filles, les enfants en situation de handicap et les personnes vivant dans la pauvreté, puissent accéder à l'éducation, y participer et la terminer. Pourtant, [l'égalité des genres](#) et les questions d'[équité et d'inclusion](#) restent des sujets cruciaux dans l'enseignement primaire et secondaire et une priorité cernée parmi les décideurs politiques et les parties prenantes dans les pays partenaires du GPE. Cela est devenu encore plus important ces dernières années, car la pandémie de COVID-19 a renforcé les inégalités existantes, entraînant une baisse des taux mondiaux d'alphabétisation de base.

Il est essentiel de s'attaquer aux désavantages croisés auxquels de nombreux groupes sont confrontés pour garantir une éducation de qualité et sûre pour tous. Par conséquent, les pays recherchent des données probantes pour les aider à adopter des politiques et des pratiques plus inclusives et plus soucieuses de l'égalité des genres, comme le souligne une récente [étude exploratoire](#). Bien qu'il existe de nombreuses questions importantes dans le cadre plus large de l'égalité des genres, de l'équité et de l'inclusion, le présent appel à propositions se concentre sur deux questions fondamentales qui peuvent faire une différence dans l'apprentissage des enfants : le leadership, les pédagogies et les programmes d'études inclusifs et sensibles au genre, ainsi que des écoles sûres, inclusives et favorables à tous.

## **Le défi**

Générer et mobiliser des données probantes pour contextualiser et mettre à l'échelle l'impact d'approches novatrices visant à renforcer l'éducation sensible au genre et socialement inclusive, et les expériences scolaires sécuritaires pour tous les enfants, en particulier ceux qui font face à plusieurs formes d'inégalités entre les genres et de marginalisation.

### **Sous-thème 1 : Leadership, pédagogies et programmes d'études inclusifs et sensibles au genre**

Bien que l'éducation et les écoles soient des outils fondamentaux pour promouvoir l'égalité des genres, l'équité et l'inclusion, elles peuvent également perpétuer les préjugés sociaux, les stéréotypes et l'exclusion. Ces facteurs ont un impact considérable sur l'accès à l'éducation des filles et des garçons, en particulier ceux des groupes marginalisés, ainsi que sur leurs expériences éducatives et leurs résultats d'apprentissage. Dans de nombreux pays partenaires du GPE, les désavantages des filles sont multiples et le travail en faveur de l'égalité des genres se concentrera particulièrement sur les filles. Cependant, les programmes d'études sensibles au genre et les normes sexospécifiques positives doivent tenir compte des enfants de tous les genres, y compris les défis auxquels font face les garçons, qui ne sont souvent pas traités adéquatement dans le travail sur l'égalité des genres.

Dans de nombreux pays partenaires du GPE, une partie importante de la population étudiante est aux prises avec des problèmes liés à la pauvreté et aux conditions géographiques. De plus, certains groupes font face à des inégalités et à des exclusions aggravées en raison de leurs caractéristiques uniques, comme les enfants en situation de handicap, les personnes réfugiées, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les enfants appartenant à des minorités ethniques ou linguistiques. Il est donc impératif d'adopter une approche intersectionnelle pour lutter contre ces formes d'exclusion.

Par conséquent, il est crucial de s'attaquer à ces inégalités en adoptant des approches d'enseignement et d'apprentissage efficaces et adaptées au contexte, qui englobent les pratiques pédagogiques, l'élaboration de programmes d'études, le matériel didactique, les méthodes d'enseignement, les pratiques de gestion des écoles, l'engagement communautaire et des stratégies d'évaluation adaptées à ces disparités.

Le sous-thème 1 se concentre sur les innovations éducatives et leur potentiel d'avoir un impact plus large en mettant en œuvre des programmes d'études inclusifs et sensibles au genre pour la gestion et la direction des écoles. Les domaines d'intérêt en recherche comprennent la compréhension de la façon d'adapter, de contextualiser et de mettre à l'échelle l'innovation qui porte sur ce qui suit :

1. Concevoir et mettre en œuvre des programmes d'études qui reflètent de manière authentique les expériences, les contributions et les perspectives des personnes de tous les genres, et qui s'attaquent aux normes sexospécifiques néfastes.
2. Promouvoir une participation et un apprentissage équitables parmi tous les élèves grâce à des méthodes et des stratégies pédagogiques inclusives et sensibles au genre qui répondent à divers styles et préférences d'apprentissage.
3. Faciliter les possibilités de leadership et de perfectionnement professionnel pour le personnel enseignant, l'administration et la direction de l'école, en leur permettant d'approfondir leur compréhension, leur application, et leur plaidoyer en matière de pédagogies et de stratégies inclusives qui tient compte des genres.
4. Comprendre comment les normes et les attentes en matière de genre influencent les expériences, les résultats et les trajectoires scolaires des filles et des garçons, et définir des stratégies pour promouvoir des masculinités positives et inclusives.

## **Sous-thème 2 : Écoles sûres, inclusives et favorables à tous**

En plus de son rôle principal dans l'éducation et l'apprentissage, l'école offre une expérience cruciale aux enfants et aux adolescents, en facilitant les compétences sociales et le développement personnel. Pourtant, les données probantes révèlent que les écoles peuvent également devenir des espaces d'exclusion, d'insécurité et même de violence. Ces risques sont disproportionnellement plus élevés pour certains groupes marginalisés, notamment les filles, les enfants issus de minorités ethniques, raciales, linguistiques ou religieuses, les enfants en situation de handicap, les étudiants LGBTQ+ et les enfants migrants ou déplacés.

Pour les écoles situées dans des endroits fragiles touchés par des conflits, les structures sociales, économiques et institutionnelles sont souvent affaiblies ou perturbées, et les systèmes éducatifs sont particulièrement touchés par un manque de ressources, une sécurité limitée et une pénurie de personnel enseignant qualifié, se traduisant ainsi par un environnement d'apprentissage perturbé et des risques accrus pour les enfants. Le besoin d'écoles sûres et inclusives est encore plus grand dans des contextes aussi difficiles.

Comprendre les expériences des élèves, en particulier ceux des groupes marginalisés, sous l'angle de l'inclusion et de l'égalité des genres est fondamental pour mieux comprendre comment des interventions novatrices et évolutives peuvent améliorer la sécurité, l'inclusion et le bien-être général des élèves, y compris les dimensions socioaffectives, psychologiques et physiques.

Les sujets d'intérêt en recherche comprennent la compréhension de la façon d'adapter, de contextualiser et de mettre à l'échelle l'innovation qui porte sur ce qui suit :

1. Modèles sexospécifiques de marginalisation et de victimisation – y compris la violence fondée sur le genre en milieu scolaire – avec un accent particulier sur les mères adolescentes qui retournent à l'école, les enfants en situation de handicap et les élèves LGBTQI+.
2. Bien-être socioaffectif des élèves ainsi que leur santé mentale et physique, y compris l'accès à l'eau et à l'assainissement, aux services d'hygiène et de santé sexuelle et reproductive, ainsi qu'à l'éducation des filles en particulier.
3. Gestion des crises et préparation aux situations d'urgence dans les écoles touchées par des situations de fragilité et de conflit afin de minimiser les perturbations de l'apprentissage.
4. Mesure dans laquelle les normes et les attentes de genre influencent l'apprentissage et la sécurité scolaire des filles et des garçons, et comment des stratégies peuvent être mises en œuvre pour promouvoir des masculinités positives et inclusives.
5. Soutien au personnel enseignant, à la direction des écoles et aux structures de gestion pour établir une culture scolaire positive – à la fois en personne et virtuellement, le cas échéant – afin de promouvoir la sécurité et l'inclusion.

### **Questions de recherche**

Les propositions devraient générer des connaissances en réponse au défi en répondant à la question de recherche globale suivante et à trois sous-questions :

**Comment pouvons-nous mettre à l'échelle l'impact d'approches innovantes visant une éducation sensible au genre et socialement inclusive et des expériences scolaires sûres pour tous les enfants, en particulier ceux qui sont aux prises avec des problèmes d'inégalités entre les genres et de marginalisation sociale qui se chevauchent?**

1. Quelles sont les innovations prometteuses ou éprouvées qui portent sur une éducation socialement inclusive qui tient compte du genre et sur des expériences scolaires sûres pour tous les enfants?
2. Comment ces innovations peuvent-elles être adaptées, mises à l'échelle et mises en œuvre de manière efficace, équitable et durable?
3. Quels facteurs permettent, encouragent ou entravent la mise à l'échelle de ces innovations?

**TYPES DE SUBVENTIONS, PORTÉE ET DURÉE DU FINANCEMENT**

Le KIX accordera jusqu'à 14,5 millions de dollars canadiens dans le cadre de cet appel.

Les propositions peuvent être de l'un des trois types suivants :

<i>Type</i>	<i>But</i>	<i>Financement (\$ CA)</i>	<i>Durée (mois)</i>
Subventions à un seul pays	Cibler l'impact dans un seul pays et l'adapter aux besoins nationaux spécifiques, en association directe avec les institutions nationales chargées de l'élaboration des politiques	De 300 000 à 500 000	Jusqu'à 24
Subventions multipays	Cibler l'impact dans au moins trois pays en rapport direct avec les priorités spécifiques de ces pays	De 800 000 à 1 500 000	Jusqu'à 36
Subventions régionales ou mondiales	Cibler l'impact de manière plus générale au niveau régional ou mondial, avec des travaux ancrés dans au moins trois pays et générer des biens publics, tels que des boîtes à outils ou des plateformes	Jusqu'à 2 500 000	Jusqu'à 36

Les subventions multipays et les subventions régionales ou mondiales sont préférées. Les subventions à un seul pays seront envisagées lorsque le travail dans plusieurs pays est difficile ou lorsque la proposition offre une occasion unique et convaincante d'apprendre d'un cas dans un seul pays.

Les propositions doivent cibler les pays partenaires du GPE et être ancrées dans ceux-ci (voir l'annexe A pour obtenir la liste des pays).

Le CRDI se réserve le droit de financer des propositions supplémentaires dans le cadre de cet appel si des fonds supplémentaires sont disponibles.

Le CRDI n'a aucune obligation d'émettre des fonds avant que le demandeur ne retourne au CRDI un accord de subvention dûment rempli.

Toutes les subventions sont assujetties à la mise à la disposition du CRDI de fonds suffisants par le Parlement du Canada ou en vertu d'un accord de partenariat avec un bailleur de fonds externe particulier.

Le CRDI se réserve le droit d'annuler cet appel à propositions à tout moment sans préavis ou de ne pas octroyer de subventions dans le cadre de ce processus.

## **CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ : GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS AUX TYPES DE SUBVENTIONS**

Seules les propositions qui satisfont aux critères d'admissibilité seront prises en considération.

### **Critères généraux d'admissibilité pour tous les types de subventions**

Les propositions doivent être soumises par des organismes enregistrés ou constitués en société à l'échelle nationale ou internationale. Il peut s'agir, entre autres, d'institutions de recherche, d'universités, de groupes de réflexion, de secrétariats de réseaux, d'associations, d'organisations de la société civile, d'organisations à but non lucratif ou du secteur privé.

Les organismes demandeurs doivent avoir un statut juridique indépendant (ou une « personnalité juridique »), être capables de passer des contrats en leur nom propre, de recevoir et d'administrer des fonds, et avoir le pouvoir de diriger les activités du projet proposé. Ils doivent être en mesure de démontrer leur statut juridique au moyen de documents écrits. Le statut juridique ne sera examiné que si et lorsque les organismes demandeurs sont sélectionnés à la suite d'une sélection technique.



Les propositions peuvent être soumises par des organismes individuels ou par des consortiums d'un maximum de trois organismes. Les propositions des consortiums doivent nommer un organisme chef de file, pouvant sous-financer les autres. Les propositions émanant de partenaires du secteur privé ou qui incluent des partenaires du secteur privé doivent démontrer comment les ressources du secteur privé – le savoir-faire technique ou financier – contribueront au projet. Les organismes ou les consortiums doivent avoir une forte présence et des antécédents de travail dans le secteur de l'éducation des pays partenaires du GPE.

*Qui n'est PAS admissible?*

- Particuliers.
- Les ministères et organismes gouvernementaux ne sont pas admissibles à un financement, mais peuvent participer à des projets.
- Fournisseurs à but lucratif de services d'éducation de base.

### **Critères d'admissibilité spécifiques pour les trois types de subventions**

Le KIX accordera la priorité au financement des organisations basées dans les pays à revenu faible et intermédiaire.

Les propositions de subvention à un seul pays doivent être soumises par des organisations nationales basées dans le pays ciblé. Ils peuvent présenter une demande en tant qu'organisations individuelles ou diriger un consortium qui comprend d'autres organisations, qu'elles soient du pays en question ou de l'étranger.

Les propositions de subventions multipays doivent être soumises par une organisation basée dans un pays à revenu faible ou intermédiaire. Les autres membres du consortium peuvent englober des organisations de la région ou de l'extérieur, des bureaux nationaux, régionaux ou internationaux, des organisations multilatérales ou des organisations non gouvernementales (ONG) internationales.

Les propositions de subventions régionales ou mondiales peuvent être soumises par toute organisation qui répond aux critères généraux d'admissibilité, en tant qu'organisation individuelle ou à la tête d'un consortium.

## **ATTENTES À L'ÉGARD DES PROJETS**

*Liens avec les priorités des politiques d'éducation et l'approbation des principales parties prenantes*

Les propositions doivent démontrer des liens clairs avec les priorités des politiques en matière d'éducation et définir des plans pour un engagement efficace des principales parties prenantes, comme le ministère de l'Éducation. Cela pourrait se faire au moyen d'une lettre indiquant l'approbation ou l'intérêt d'une autorité compétente du ministère, ou la preuve d'une harmonisation claire avec les documents officiels actuels, tels que le pacte de partenariat, le plan du secteur de l'éducation ou d'autres documents de plan stratégique similaires. Les propositions doivent démontrer que l'organisation qui sollicite la subvention travaille et entretient des relations avec les parties prenantes concernées par l'éducation dans les pays cibles.

#### *Recherche de haute qualité pour le développement*

Les projets financés devront entreprendre de la recherche pour le développement, qui vise à développer les connaissances, l'innovation et les données probantes, à renforcer les capacités et à mobiliser les connaissances pour les politiques et la pratique. Ils devraient être axés sur les problèmes et l'action. Ils devraient identifier de manière créative et mobiliser les personnes pertinentes qui utilisent les connaissances et l'innovation. Ils devraient faire participer les parties prenantes du système d'éducation à tous les niveaux afin de s'assurer que la recherche est pertinente et positionnée pour être utilisée dans les politiques et la pratique. On s'attendra également à ce qu'ils satisfassent aux normes de qualité énoncées dans le [cadre Qualité de la recherche plus \(QR+\) du CRDI](#). Ils doivent être méthodologiquement rigoureux, originaux et pertinents. Ils doivent être respectueux de l'éthique, tenir compte des dimensions de l'égalité des genres, de l'équité et de l'inclusion, et être bien placés pour être utilisés par les différentes parties prenantes.

#### *Recherche pour la mise à l'échelle de l'innovation en utilisant une approche critique*

Les propositions devraient se concentrer sur des approches innovantes prometteuses ou éprouvées qui ont le potentiel d'être mises à l'échelle et de faciliter un changement transformateur dans les pays partenaires du GPE. Les innovations peuvent comprendre, sans s'y limiter, des outils, des pratiques, des politiques, des programmes, des technologies, des cadres, des méthodologies ou toute autre intervention pouvant servir à relever le défi, parfois en combinaison. Les approches innovantes peuvent provenir de pays partenaires du GPE ou d'autres pays.

Le KIX ne soutiendra pas la mise en œuvre à grande échelle des innovations identifiées; il financera toutefois la recherche pour le développement afin de produire des données probantes pour leur mise à l'échelle. Cela peut inclure ce qui suit :

- Adapter et affiner les innovations aux besoins contextuels des pays sélectionnés.
- Développer et tester des moyens et des modèles pour les mettre à l'échelle.
- Soutenir le renforcement des capacités des parties prenantes qui adapteront, adopteront et mettront à l'échelle les innovations.
- Effectuer une analyse des coûts liés aux innovations.
- Évaluer les résultats.

Il est recommandé d'adopter une approche critique de la mise à l'échelle dans le cadre des propositions. La mise à l'échelle ne consiste pas seulement à agrandir quelque chose ou à augmenter la couverture d'une intervention. La mise à l'échelle est le processus visant à améliorer la portée, l'étendue, la qualité, l'équité et la durabilité des changements, des avantages et des solutions que les innovations apportent aux systèmes éducatifs. Les projets devraient utiliser le processus de recherche afin de déterminer une échelle optimale pour leur innovation (pour en savoir plus : [Gargani et McLean, 2017](#)).

### *Égalité des genres, équité et inclusion*

Cet appel porte sur les défis politiques liés à l'égalité des genres, à l'équité et à l'inclusion. La conception et la mise en œuvre de la recherche proposée devraient être axées sur ces défis, y compris les objectifs du projet, les questions de recherche, la collecte, l'analyse et l'interprétation des données. Les propositions doivent également démontrer comment l'égalité des genres, l'équité et l'inclusion seront promues à l'aide d'une approche intersectionnelle, en ce qui concerne la composition de l'équipe et les organisations comprenant l'équipe de recherche, ainsi que les processus de suivi, d'évaluation, d'apprentissage et de mobilisation des connaissances. Les propositions qui ne tiennent pas compte du genre ne seront pas prises en considération. L'annexe B contient une série de questions visant à orienter l'intégration de l'égalité des genres, de l'équité et de l'inclusion dans les propositions de recherche et la mise en œuvre des projets.

### *Faire partie du programme Partage des connaissances et d'innovations (KIX)*

Les projets financés dans le cadre de cet appel feront partie du KIX. Ils seront invités à participer à des activités conjointes d'apprentissage et de synthèse avec d'autres projets, et à étendre leurs stratégies de mobilisation des connaissances avec les pôles régionaux. Ils seront invités à participer au projet à l'échelle du KIX, intitulé [Renforcer les connaissances et les capacités relatives à la mise à l'échelle de l'impact des innovations pédagogiques](#). Ils devront lier leurs résultats au [cadre de résultats à l'échelle du KIX](#) et suivre certains résultats communs dans leurs stratégies de suivi, d'évaluation et d'apprentissage. Les responsables de la promotion devraient prévoir d'allouer le personnel nécessaire et au moins 20 jours à ces activités du KIX dans leurs plans et budgets.

## **DÉTAILS DE LA SOUMISSION DE LA PROPOSITION**

Toutes les demandes doivent être soumises en anglais ou en français, en utilisant le [lien vers le formulaire en ligne](#).

On demandera aux organismes demandeurs de fournir les renseignements suivants :

- Titre du projet
- Pays ciblés
- Durée du projet

- Résumé du projet en langage simple
- Coordonnées du chef de projet et des codemandeurs (le cas échéant)
- Justification du consortium (le cas échéant)

#### 1.1.1 Définition du problème et contexte (maximum de 1 500 mots)

- Énoncer clairement le problème ou l'occasion à aborder dans votre projet, la manière dont il comble une lacune importante dans les connaissances concernant le défi stratégique cerné en matière d'égalité des genres, d'équité et d'inclusion, ainsi que la façon dont le projet répond aux priorités en matière d'éducation du ou des pays partenaires du GPE choisis, y compris leurs plans sectoriels en éducation ou les priorités du pacte de partenariat.
- Présenter une revue de la littérature pertinente liée au projet proposé.
- Fournir une justification pour les innovations sélectionnées à adapter et à tester plus avant, y compris les données probantes disponibles de leur efficacité.

#### 1.1.2 Objectif de la recherche et résultats escomptés (maximum de 1 000 mots)

- Énoncer clairement les objectifs du projet<sup>1</sup> en réponse aux objectifs de l'appel, en abordant et en promouvant l'égalité des genres, l'équité et l'inclusion.
- Présenter les questions de recherche du projet concernant les questions directrices de recherche, tout en abordant le défi et un ou plusieurs des sous-thèmes.
- Décrire les extrants et les résultats du projet, ainsi que l'impact escompté auquel il contribuera, et expliquer comment il enrichira les connaissances existantes pour les systèmes éducatifs.

#### 1.1.3 Conception et méthodologie du projet (maximum de 1 500 mots)

- Décrire la conception de l'étude, le cadre conceptuel, les méthodes et le type d'analyse, ainsi que les approches de mise à l'échelle et les mécanismes de mise en œuvre à tester.
- Décrire comment les considérations liées à l'égalité des genres, à l'équité et à l'inclusion seront intégrées à tous les éléments de la conception et de la méthodologie du projet.
- Décrire comment les parties prenantes concernées seront impliquées dans des [partenariats justes et équitables](#) au cours du projet.
- Décrire l'approche de gestion adaptative du projet et la façon dont il gèrera et abordera les risques potentiels.

---

<sup>1</sup> Cela comprend les objectifs généraux et spécifiques du projet. L'objectif général devrait énoncer l'objectif de développement poursuivi en ce qui a trait au défi politique. Les objectifs spécifiques devraient indiquer les types spécifiques de connaissances à produire, ainsi que la politique, la pratique ou l'innovation qui pourrait être améliorée grâce à ces connaissances, tout en précisant les parties prenantes qui seront atteintes; et les capacités à renforcer. Le succès du projet sera évalué en fonction de ses objectifs spécifiques.

#### 1.1.4 Stratégie de mobilisation des connaissances (maximum de 700 mots)

- Donner un aperçu de la façon dont les activités et les extraits du projet mobiliseront les utilisatrices et utilisateurs potentiels des connaissances (y compris les ministères de l'Éducation) sur une base continue, des stratégies visant à garantir que les résultats de la recherche sont utilisés par les parties prenantes concernées et des résultats potentiels du projet pour l'élaboration des politiques et le renforcement des capacités. Les propositions doivent envisager des plans visant à tirer parti des plateformes fournies par les [pôles régionaux pertinents du KIX](#) dans leur stratégie de mobilisation des connaissances.

#### 1.1.5 Éthique de la recherche (maximum de 500 mots)

- Fournir des détails sur les problèmes éthiques potentiels liés à la recherche proposée et sur les mesures qui seront prises pour garantir les normes éthiques les plus élevées et la plus grande protection des personnes participant à la recherche. Consulter l'[Énoncé de politique des trois conseils du Canada sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains](#).
- Déterminer quel organisme institutionnel ou national d'éthique de la recherche assurera l'examen et la surveillance éthiques. Veuillez noter qu'avant de commencer la recherche, les organismes demandeurs devront obtenir l'approbation d'un organisme officiel institutionnel ou national d'éthique de la recherche et devront se conformer aux conditions générales de l'accord de subvention.

#### 1.1.6 Suivi, évaluation et apprentissage (maximum de 700 mots)

- Décrire la théorie du changement du projet, ainsi que les résultats escomptés qui se concentrent sur la production de connaissances, le renforcement des capacités des parties prenantes concernées par le projet et la mobilisation des connaissances des résultats du projet.
- Décrire les processus utilisés dans le cadre du projet pour surveiller les progrès, s'adapter, obtenir des résultats et produire des rapports.

#### *Capacités de l'équipe de projet (maximum de 1 000 mots)*

- Dresser la liste des membres de l'équipe de projet, de leurs rôles et de leur expertise pertinente au projet (recherche, égalité des genres, équité et inclusion dans l'éducation ou plus généralement dans la mise à l'échelle, le suivi, l'évaluation et l'apprentissage, et la mobilisation des connaissances).
- Fournir un aperçu des antécédents de l'organisation (ou du consortium) par rapport au rôle qu'il propose dans le projet.
- Expliquer comment les principes de l'égalité des genres, de l'équité et de l'inclusion seront respectés en ce qui concerne les membres de l'équipe de projet.
- Décrire les modalités de gouvernance et de coordination du projet afin de produire un travail de haute qualité et de soutenir des partenariats justes et équitables.

## Documents supplémentaires

En plus de la proposition, les organismes demandeurs doivent soumettre ce qui suit :

1. Coordonnées du demandeur principal et des membres du consortium, le cas échéant.
2. [Questionnaire sur le profil administratif d'une institution](#) à remplir par le demandeur principal et à soumettre avec une copie de l'enregistrement légal de l'organisme.
3. Budget estimatif, avec une ventilation des coûts par catégories à l'aide du [modèle de budget du CRDI](#). Ils doivent remplir tous les onglets, à l'exception de l'onglet « Résumé » qui sera généré automatiquement, enregistrer le budget dûment rempli et signé en format PDF et le joindre à leur demande. Pour obtenir une liste des dépenses admissibles, veuillez consulter [Lignes directrices du CRDI concernant les dépenses de projet acceptables](#). Pour obtenir des renseignements généraux, veuillez consulter [Lignes directrices générales sur le financement du CRDI](#). Veuillez ajouter des renseignements sur tout financement de contrepartie ou sur les ressources supplémentaires à effet de levier propres à cette proposition sous les onglets « Contributions des bailleurs de fonds » et « Contributions locales ».
4. CV de deux pages du demandeur principal possédant une expérience pertinente et des personnes-ressources clés d'autres organisations dans le cas des consortiums.

En soumettant cette proposition, l'organisme demandeur confirme que sa reconnaissance des [conditions applicables](#) à l'accord de subvention, reconnues et acceptées, fait partie intégrante de la demande de financement. Il s'engage également à respecter la [Politique du GPE sur la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels](#), les [principes du CRDI en matière d'éthique de la recherche](#), la [politique de libre accès du CRDI](#) et [l'Énoncé des principes des données ouvertes du CRDI](#).

## CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

Un groupe d'experts indépendants évaluera les propositions en utilisant les critères d'évaluation et la pondération des critères (en pourcentages) décrits ci-dessous.

Critères d'évaluation	%
<i>Pertinence et probabilité d'impact</i> <ul style="list-style-type: none"><li>• La proposition répond aux défis stratégiques communs en matière d'égalité des genres, d'équité et d'inclusion cernés dans le cadre de l'appel.</li><li>• La proposition aborde les questions directrices de la subvention.</li><li>• La proposition est axée sur l'adaptation, la contextualisation, la mise à l'essai et l'évaluation de l'évolutivité d'une innovation qui est bien justifiée, réalisable et rentable dans le contexte des pays partenaires du GPE qui ont été choisis.</li></ul>	30

<ul style="list-style-type: none"> <li>• La proposition présente des stratégies convaincantes, y compris la participation des parties prenantes, des approches d'engagement politique et des liens avec les processus de planification de l'éducation, pour l'utilisation des résultats du projet dans les pays partenaires du GPE sélectionnés.</li> </ul>	
<p><i>Conception et méthodologie du projet</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La proposition présente une conception convaincante pour obtenir des résultats pertinents et importants au cours de la période de financement (maximum).</li> <li>• La proposition repose sur une méthodologie appropriée pour répondre aux questions de recherche. La méthodologie indique clairement comment l'égalité des genres, l'équité et l'inclusion seront intégrées à la conception du projet, y compris les processus de collecte, d'analyse, d'interprétation, de renforcement des capacités et de mobilisation des connaissances des données.</li> <li>• La proposition comprend des stratégies claires de gestion adaptative et d'atténuation des risques.</li> <li>• La proposition identifie les principaux problèmes éthiques et les moyens de les résoudre, y compris la façon dont la surveillance éthique sera gérée.</li> <li>• La proposition comprend des stratégies claires pour la mobilisation des connaissances, la mise à l'échelle de l'impact et l'adoption.</li> </ul>	40
<p><i>Suivi, évaluation et apprentissage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La proposition comprend une théorie du changement dont les résultats sont pertinents à la production de connaissances, au renforcement des capacités et à la mobilisation des connaissances.</li> <li>• La proposition décrit les processus visant à aider le projet à suivre les progrès, à s'adapter, à obtenir des résultats et à produire des rapports.</li> </ul>	10
<p><i>Capacité organisationnelle</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le candidat démontre de solides antécédents qui conviennent à la tâche proposée.</li> <li>• L'équipe démontre des capacités dans les systèmes d'éducation, les questions d'égalité des genres, d'équité et d'inclusion, la mobilisation des connaissances et la recherche appliquée.</li> <li>• La proposition explique comment l'équipe coordonnera son travail afin d'assurer des partenariats justes et équitables.</li> </ul>	20
<i>Total</i>	100

## PROCESSUS DE SOUMISSION ET D'EXAMEN

Les propositions admissibles doivent être soumises au plus tard le 28 août 2023 à 23 h 59 (HAE). Les propositions reçues après la date limite ou les propositions incomplètes ne seront pas prises en considération. Toutes les demandes doivent être soumises au moyen du [formulaire de demande en ligne](#). Un accusé de réception de la proposition sera envoyé après la soumission en temps opportun.

Répondre à cet appel est la première étape du processus de demande afin d'obtenir éventuellement un possible financement pour votre proposition. Le processus d'examen comprendra les étapes ci-dessous, menées par le personnel de programme du CRDI et les responsables de l'examen externe possédant l'expertise pertinente.

1. *Vérification des conditions d'admissibilité et de l'exhaustivité des propositions* : Le CRDI examinera toutes les propositions soumises afin de s'assurer qu'elles satisfont aux conditions d'admissibilité et qu'elles comprennent tous les documents de demande nécessaires. Les propositions inadmissibles, incomplètes et non pertinentes ne seront pas prises en considération.
2. *Présélection initiale des propositions admissibles* : Si un grand nombre de propositions sont soumises, le CRDI les examinera en fonction des critères d'évaluation présentés à la section 7 et enverra une liste des meilleures propositions au Comité d'évaluation indépendant (CEI) du KIX.
3. *Examen et classement des propositions présélectionnées* : Les membres du CEI examineront les propositions admissibles en utilisant les critères d'évaluation de la section 7. Chaque proposition sera examinée par au moins deux panélistes. Les propositions seront classées en fonction de la notation et des discussions subséquentes du CEI. Ce dernier recommandera les propositions dont la qualité est suffisante pour recevoir un financement du KIX.
4. *Recommander une cohorte de projets* : Le CRDI identifiera une cohorte de propositions recommandées par le CEI jusqu'à concurrence du budget maximal de l'enveloppe financière disponible pour l'appel. Dans la mesure du possible, la cohorte équilibrera la diversité thématique, géographique et des organismes demandeurs. Le CRDI analysera également l'optimisation des ressources des budgets et des propositions. La cohorte sera soumise à l'approbation du comité exécutif du KIX.
5. *Approbation finale* : Le Comité de direction fournira l'approbation finale des projets financés dans le cadre de cet appel.
6. *Notification des résultats* : À la suite de la sélection par le Comité de direction, les organismes demandeurs retenus et non retenus seront avisés des résultats d'ici le 6 novembre 2023.



7. *Demande de modifications* : Le CRDI se réserve le droit de demander aux organismes demandeurs retenus d'apporter des modifications en fonction des commentaires du CEI et du CRDI, si nécessaire. Le CRDI peut également faciliter une interaction supplémentaire avec les représentants du KIX dans les pays membres du GPE afin de mieux adapter la proposition sélectionnée aux réalités des pays.
8. *Phase de lancement* : Lors de la sélection et de la signature de l'accord de subvention, les bénéficiaires seront orientés vers les objectifs et les processus du KIX au cours d'une période de trois mois, appelée phase de lancement. Au cours de cette période, les responsables du KIX travailleront avec les bénéficiaires de subventions pour aligner les projets sur la [théorie du changement](#) et le [cadre de résultats](#) du KIX et fourniront un soutien et des conseils sur les exigences importantes, telles que la mise à l'échelle de la recherche, l'égalité des genres, l'équité et l'inclusion, la mobilisation des connaissances et les rapports de suivi, d'évaluation et d'apprentissage.

## DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Les questions doivent être soumises à l'adresse [kixcalls@crdi.ca](mailto:kixcalls@crdi.ca).

Toute demande de renseignements concernant les organismes demandeurs sera publiée de manière anonyme en ligne sur la [page FAQ de l'appel du KIX](#). Les organismes demandeurs sont fortement encouragés à consulter ce site Web pour toute mise à jour des renseignements concernant cet appel.

## CHRONOLOGIE DES APPELS

Activité	Date
Lancement de l'appel	15 juin 2023
Date limite de soumission des propositions	28 août 2023
Organismes demandeurs informés de la décision finale	6 novembre 2023

## CONSIDÉRATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- En tant que société d'État canadienne, le CRDI est assujéti à la [Loi sur l'accès à l'information du Canada](#). Par conséquent, toutes les soumissions en réponse à cet appel à propositions de recherche seront conservées par le CRDI conformément à la *Loi sur l'accès à l'information*, y compris les obligations du CRDI de divulguer les documents demandés par les membres du public.
- En soumettant une demande dans le cadre du présent appel, les organismes demandeurs consentent à la divulgation des documents qu'ils soumettent au CRDI et aux responsables de l'évaluation externe qui participent aux processus d'évaluation et de sélection des propositions. S'ils sont sélectionnés pour un financement, les organismes demandeurs consentent en outre à ce que leur nom et le titre du projet proposé soient divulgués dans toute annonce de projets sélectionnés. Les propositions non retenues seront détruites dans les 180 jours suivant la fin de la période de demande. Les propositions jugées de haute qualité par le CEI, mais qui ne reçoivent pas de financement dans le cadre de ce cycle, seront conservées pendant 12 mois supplémentaires, en fonction des autorisations des candidats.
- Les organismes demandeurs doivent publier les résultats de leurs recherches dans le domaine public, conformément à la [Politique de libre accès du CRDI](#).
- La sélection technique d'une proposition ne constitue pas un engagement formel de la part du CRDI à financer le projet. Les organismes demandeurs dont les propositions sont sélectionnées pour une recommandation de financement seront soumis à une évaluation institutionnelle. Cette étape évalue le risque potentiel de perte importante de fonds du CRDI en raison de la faiblesse de la capacité de l'établissement d'un organisme demandeur à gérer les aspects financiers des activités du projet ou à en rendre compte, ou en raison des conditions économiques et politiques liées à l'environnement opérationnel de l'établissement. Le CRDI doit examiner trois grands domaines dans son évaluation des mesures qui devraient être appliquées pour minimiser ce risque : l'importance relative de l'investissement, la capacité de gestion de l'établissement de l'organisme demandeur et l'environnement plus large dans lequel l'organisme évolue. Le CRDI n'aura aucune obligation d'émettre des fonds avant que l'organisme demandeur n'ait renvoyé l'accord de subvention signé qui lui a été remis par le CRDI. Le processus de finalisation de la proposition de projet, du budget et de la documentation administrative devrait avoir lieu entre novembre 2023 et janvier 2024.

- Le CRDI se réserve le droit, à sa seule discrétion et en tout temps, de retirer son soutien à un projet ou à un bénéficiaire lorsque i) la mise en œuvre d'un projet, ii) la surveillance d'un projet, ou iii) l'accès à un projet n'est pas possible ou mettrait en péril la sécurité du personnel, des entrepreneuses et entrepreneurs ou toute personne affiliée au CRDI. De plus, lorsqu'il est déterminé qu'un projet ou la participation d'une institution ou d'un individu violerait ou pourrait raisonnablement enfreindre les lois, les sanctions ou les autres obligations auxquelles le CRDI ou l'organisme demandeur doit se conformer, le soutien au projet peut être refusé ou retiré.
- Exigences d'autorisation des pays : Le CRDI a conclu des accords généraux de coopération scientifique et technique avec un certain nombre de gouvernements. Ces accords établissent le cadre de la coopération du CRDI avec ce pays en définissant les droits et les obligations du CRDI et du gouvernement. À ce titre, l'organisme demandeur peut être tenu d'obtenir l'approbation du pays conformément à ces accords avant de recevoir un financement du CRDI. Cette exigence s'applique uniquement aux demandes sélectionnées. Le CRDI se réserve le droit de ne pas poursuivre le financement d'un projet sélectionné si l'approbation du pays n'est pas obtenue dans les six mois suivant l'annonce officielle de l'approbation du projet par le CRDI, car cela compromettrait l'achèvement rapide de l'initiative.
- Les organismes demandeurs dont les propositions sont sélectionnées pour être recommandées en vue d'un financement devront fournir des documents supplémentaires (voir *Documents supplémentaires* sous « Détails de la soumission de la proposition ») avant la confirmation du financement de leurs projets. Le CRDI se réserve le droit d'annuler la sélection d'un projet s'il juge que les renseignements fournis dans la demande sont faux ou trompeurs.

## ANNEXE A: LISTE DES PAYS ADMISSIBLES - PAYS PARTENAIRES DU GPE

Afghanistan	Haïti	Sierra Leone
Albanie	Indonésie	Sierra Leone
Angola	Honduras	Îles Salomon
Bangladesh	Kenya	Somalie
Belize	Kiribati	Soudan du Sud
Bénin	République kirghize	Sri Lanka
Bhoutan	Laos	Soudan
Burkina Faso	Lesotho	Tadjikistan
Burundi	Libéria	Tanzanie
Cap-Vert	Madagascar	Timor-Leste
Cambodge	Malawi	Togo
Cameroun	Maldives	Tonga
République centrafricaine	Mali	Tunisie
Tchad	Îles Marshall	Tuvalu
Comores	Mauritanie	Ouganda
Congo, République démocratique du	États fédérés de Micronésie	Ukraine
Congo, République du	Moldavie	Ouzbékistan
Côte d'Ivoire	Mongolie	Vanuatu
Djibouti	Mozambique	Vietnam
Dominique	Myanmar	Yémen
El Salvador	Népal	Zambie
Érythrée	Nicaragua	Zimbabwe
Eswatini	Niger	
Éthiopie	Nigéria	
Fidji	Pakistan	
Gambie	Papouasie-Nouvelle-Guinée	
Géorgie	Philippines	
Ghana	Rwanda	
Grenade	Sainte-Lucie	
Guatemala	Saint-Vincent-et-les Grenadines	
Guinée	Samoa	
Guinée-Bissau	Sao Tomé-et-Principe	
Guyana	Sénégal	

## ANNEXE B: INTÉGRATION DE L'ÉGALITÉ DES GENRES, DE L'ÉQUITÉ ET DE L'INCLUSION DANS LES PROPOSITIONS ET LES PROJETS DE RECHERCHE

Selon la [Déclaration en matière d'égalité du CRDI](#) : « Nous soutenons la production de connaissances qui s'attaquent aux systèmes qui perpétuent les inégalités en fonction de l'identité. Ces connaissances peuvent provenir de personnes de diverses sexospécificités, qui proviennent de communautés différentes, et dont l'histoire et les expériences varient. » L'intégration de l'égalité des genres, de l'équité et de l'inclusion à toutes les étapes des projets de recherche est essentielle pour produire des recherches justes, équitables et inclusives, et qui en fin de compte, favorisent l'égalité des chances et de traitement pour toutes les personnes, indépendamment de leur genre, de leur orientation sexuelle, de leur race, de leur religion ou de toute autre identité.

Lorsqu'un projet intègre des considérations liées à l'égalité des genres, à l'équité et à l'inclusion dans sa conception *ainsi que* dans ses méthodologies, ses extrants, ses résultats et ses pratiques organisationnelles, le projet est sensible au genre ou transformateur de genre (voir le [Guide du CRDI pour intégrer le genre dans votre proposition](#)). Même pour un appel qui cible spécifiquement les questions d'égalité des genres, d'équité et d'inclusion, les propositions doivent examiner comment orienter les projets pour qu'ils soient sensibles au genre ou transformateurs de genre dans *tous* les aspects :

### *Définition du problème et contexte*

L'inclusion de l'égalité des genres, de l'équité et de l'inclusion dans la définition et le contexte du problème permet de mettre en contexte le problème de recherche sur le plan socioculturel et historique plus large. Il aide à expliquer comment les défis liés au genre et à l'inclusion dans l'éducation sont apparus et comment ils se perpétuent.

- Dans quelle mesure la section « Définition du problème et contexte » aborde-t-elle les facteurs contextuels qui contribuent aux défis de l'égalité des genres, de l'équité et de l'inclusion?
- Que disent les recherches existantes sur les enjeux en matière d'égalité des genres, d'équité et d'inclusion?
- Dans quelle mesure la section « Définition du problème et contexte » énonce-t-elle clairement les besoins ou les défis spécifiques de l'égalité des genres, de l'équité et de l'inclusion à aborder dans le projet?

- La proposition englobe-t-elle une approche intersectionnelle pour comprendre comment le genre se recoupe avec d'autres aspects de l'identité, tels que l'âge, les capacités, la race, l'origine ethnique, la situation géographique, la sexualité et la richesse?

#### *Objectif de la recherche et résultats escomptés*

L'inclusion de l'égalité des genres, de l'équité et de l'inclusion dans les objectifs de recherche, les questions de recherche et les résultats du projet permet de concentrer le projet sur l'égalité des genres, l'équité et l'inclusion et de s'assurer qu'il vise à relever les défis cernés à cet égard.

- Dans quelle mesure les objectifs et les questions de recherche intègrent-ils les enjeux liés à l'égalité des genres, à l'équité et à l'inclusion?
- Dans quelle mesure les résultats (extrants, effets directs et incidences escomptées) traitent-ils des problèmes liés à l'égalité des genres, à l'équité et à l'inclusion et de leurs causes sous-jacentes?

#### *Conception et méthodologie du projet*

L'inclusion de l'égalité des genres, de l'équité et de l'inclusion dans la conception et la méthodologie de la recherche permet d'intégrer divers points de vue, y compris ceux des groupes marginalisés qui peuvent être sous-représentés dans la recherche.

- Dans quelle mesure les considérations liées à l'égalité des genres, à l'équité et à l'inclusion sont-elles prises en compte dans la conception et la méthodologie du projet?
- Les différents groupes participent-ils au processus de recherche de manière significative et participative? Dans quelle mesure représentent-ils la diversité des groupes cibles, y compris les plus marginalisés?
- Comment la conception permet-elle la participation effective de toutes les parties prenantes?

#### *Stratégie de mobilisation des connaissances*

L'inclusion de l'égalité des genres, de l'équité et de l'inclusion dans les activités de mobilisation des connaissances permet de s'assurer que les problèmes connexes sont soulevés et traités au-delà du projet.

- Les considérations liées à l'égalité des genres, à l'équité et à l'inclusion sont-elles incluses dans la stratégie de mobilisation des connaissances?
- Comment les constatations propres à l'égalité des genres, à l'équité et à l'inclusion seront-elles documentées et publiées?

- Envisagez-vous d’impliquer les principales parties prenantes ou les parties prenantes du changement (gouvernement, ONG et autres) qui travaillent sur la discrimination et les inégalités fondées sur le genre et qui l’influencent dans le processus de partage des connaissances?

### *Suivi, évaluation et apprentissage*

L’inclusion de l’égalité des genres, de l’équité et de l’inclusion dans votre plan de suivi, d’évaluation et d’apprentissage garantit que des objectifs connexes sont fixés, que leurs progrès sont suivis et que les apprentissages sont documentés et signalés.

- Dans quelle mesure l’égalité des genres, l’équité et l’inclusion sont-elles intégrées au plan de suivi, d’évaluation et d’apprentissage du projet?
- La proposition décrit-elle des mécanismes pour surveiller et rendre compte des résultats liés à l’égalité des genres, à l’équité et à l’inclusion?

### *Capacités de l’équipe de projet*

Il est important d’inclure l’expertise de l’égalité des genres, de l’équité et de l’inclusion et d’assurer la représentation connexe dans la composition de l’équipe afin d’assurer la diversité des perspectives et des expériences, de relever les défis liés au genre et à l’inclusion, de mener des recherches éthiques, de mobiliser les parties prenantes et de diffuser les résultats à divers publics.

- Avez-vous une personne chargée de diriger l’intégration de l’égalité des genres, de l’équité et de l’inclusion?
- L’équipe du projet comprend-elle un mélange équilibré de personnes de genres différents? Quels rôles ont-ils?
- Comment pourriez-vous renforcer les capacités de l’équipe de recherche en matière d’égalité des genres, d’équité et d’inclusion?

Avez-vous souligné l’expertise nécessaire au sein de l’équipe pour effectuer une analyse sexospécifique rigoureuse et pour analyser les données par genre et d’autres indicateurs pertinents?